

TAUX DE CONGES EN CDS



LA CFDT DIT NON ET MONTE AU CRENEAU!

MGEN annonce le vendredi 3 février les nouvelles modalités de prise de congés dans les CDS avec une deadline au 10 février et des quotas ne permettant pas aux salariés d'avoir le droit pour tous à des congés bien mérités

Taux de départ en congés :

- 10/07/23 au 25/08/23 : **37%**

- 28/08/23 au 01/09/23 : **17%**

- 23/10/23 au 03/11/23 : **20%**

Tous ces taux aberrants ne font qu'accroître le mal-être au travail. Où est le Droit à la déconnexion à la MGEN. Quand pourrons nous profiter de NOS FAMILLES ?

La MGEN en demande toujours plus chaque année et les salariés sont fatigués. Il devient de plus en plus compliqué de pouvoir profiter de sa vie de famille avec chaque année une diminution du taux de départ en congés!

Convergence, protocole horaire, heures supplémentaires (hebdomadaires+ samedis) => L'engagement des salariés est sans faille
La reconnaissance Employeur MGEN n'est pas à la hauteur de cet engagement
Nos alertes en CSE n'ont, semble—t-il, pas été entendues

Pour revendiquer et défendre vos idées

http://www.cfdtgroupemgen.org



